

CHAPITRE TROISIÈME

LES PARTIS POLITIQUES

L'étude du système politique nous a amenée à le considérer comme une "boîte noire". Pourtant cette boîte renferme des structures essentielles à son fonctionnement. ce sont principalement les partis politiques et les groupes de pression. Étant limité dans le temps imparti à ce cours, on se limitera à l'étude de ce premier type d'institutions que sont les partis politiques.

Pour bien étudier ces instances politiques, il faut commencer par en définir la notion (I), ce qui nous permettra de les distinguer des autres types de groupements à caractère politique. On essaiera aussi d'en élucider l'origine dans le monde contemporain et d'en tracer l'évolution (II).

Une fois ces préalables dépassés, nous nous attacherons à rechercher les fonctions que sont appelés à avoir les partis politiques (III). Enfin, nous essaierons de classifier aussi bien ce type de formation politique (IV) que les systèmes auxquels ils donnent lieu (V).

I. LA NOTION DE PARTI POLITIQUE

Les partis politiques ne sont pas les seules formations politiques au sein du système politique. Les partis cohabitent effectivement avec entre autre les groupes de pression où ont l'habitude de classer les associations, les syndicats, les clubs ...

Qu'est ce qui fait donc la caractéristique des partis politiques (A) par rapport à ces formations voisines ? (B)

A. LA DÉFINITION DES PARTIS POLITIQUES

Les partis politiques sont généralement définis comme étant une organisation durable, agencée du niveau national au niveau local, visant à acquérir et à exercer le pouvoir, et recherchant à cette fin, le soutien populaire¹.

¹ Définition proposé par R-G. Schawartzenberg, *Sociologie politique*, Montchrstien, 1988, IV éd., p. 397. L'auteur y présente la définition de La Palombara & Weiner, *Political Parties and Political Development*, Princeton, 1966, pp. 5-7

Ainsi les partis politiques peuvent se définir par la réunion de quatre critères : l'organisation durable, l'organisation à tous les niveaux, le but qui est l'exercice du pouvoir et la recherche du soutien populaire.

1. Le parti politique est une organisation durable

Ce caractère de continuité permet de distinguer les partis politiques des simples formations éphémères pouvant se trouver à certains moments sur la scène politique.

Ces formations peuvent varier dans leurs formes pour passer d'une simple faction ou clientèle politique. Ce type de formation est généralement fondé autour d'un chef qui se trouve le fondateur du mouvement. Mais ces formations, à l'opposé des partis politiques, ont tendance à disparaître avec la mort ou tout simplement l'éclipse de leurs fondateurs.

Les partis politiques survivent à ce phénomène du fait de leur institutionnalisation.

2. Le parti politique est une organisation complète

Les partis politiques se caractérisent par une organisation qui s'étale généralement à tous les niveaux du territoire d'un État. Ainsi le parti politique est présent aussi bien au niveau national que local.

Cette caractéristique distingue les partis politiques des simples formations parlementaires qui ne se trouvent qu'au niveau de la capitale sans avoir d'antennes ou de relations avec des structures locales.

3. Le parti politique tend à exercer le pouvoir

Les partis politiques se distinguent principalement des groupes de pressions par cette caractéristique essentielle qui est la volonté de cette formation d'exercer le pouvoir.

L'objectif premier de chaque parti politique est celui d'exercer un jour le pouvoir. Toute l'activité du parti s'articule autour de la réalisation de ce seul objectif. La participation à l'exercice du pouvoir se fait à travers différentes façon : Une représentation au niveau local ou régional, la représentation au niveau parlementaire ou dans l'exécutif.

Les partis politiques, à l'opposé des groupes de pression, veulent conquérir le pouvoir, l'exercer et même monopoliser cet exercice à leur profit.

4. Le parti politique a besoin d'un soutien populaire

Les partis politiques veulent atteindre ce but d'exercice du pouvoir, ils ne peuvent le réaliser sans le soutien populaire. En effet, dans nos sociétés modernes les fonctions

politiques sont généralement électives. Ainsi c'est à travers les urnes que les personnes accèdent aux fonctions politiques de maire, de député ou de chef de l'État.

Pour gagner des élections les partis politiques ont besoin des voix de leurs électeurs. C'est dans ce sens que l'on soutient que ces formations ont besoin de soutien populaire.

La loi tunisienne sur l'organisation des partis politiques datant du 3 mai 1988 essaye de donner dans son article premier la définition des partis politiques. Le texte dispose en effet, que "le parti politique est l'organisation politique de citoyens tunisiens liés, d'une façon permanente et dans un but non lucratif, par des principes, opinions et objectifs politiques autour desquels ils se réunissent et dans le cadre desquels ils s'activent en vue :

- Contribuer à l'encadrement des citoyens et à l'organisation de leur participation à la vie politique du pays dans le cadre d'un programme politique;
- Intervenir dans les élections prévues par la constitution et par la loi en représentant ou en patronnant des candidatures".

Cette disposition réunie dans sa définition les éléments déjà développés. En effet, on y trouve la permanence puisque le texte parle de permanence. L'article premier parle de participation aux élections et à vie politique ce qui à trait à l'exercice du pouvoir.

Par contre le texte ne parle pas de l'organisation développée jusqu'au niveau local. Mais la définition légale des partis politiques ne traite pas du soutien populaire nécessaire aux partis. On peut, en lisant entre les lignes, deviner cette condition quand le texte parle de principes et objectifs politiques. Ces buts sont en effet développés par les partis politiques dans le but de réunir autour le plus d'adhérents possibles. Ceux-ci constitueront le soutien du parti à l'occasion des élections.

Mais la définition légale tunisienne ajoute une autre condition. En effet, les partis politiques doivent être à but non lucratif. Ceci veut tout simplement dire que les activités du parti ne tendent pas à réunir des bénéfices pécuniaires. Cet élément est la caractéristique première d'un autre genre de formation au sein de la société qui est la société commerciale. Dans le cadre tunisien, il faut remarquer que cette mention vient tout simplement d'un contexte historique.

En effet, les partis politiques en Tunisie ont depuis l'indépendance été gérés par un texte général sur les associations qui date du 7 novembre 1959. Ce texte posait parmi les conditions de l'association et pour la distinguer de la société le but non lucratif de son activité. Le gouvernement ayant introduit en 1988 un texte indépendant pour l'encadrement juridique des partis politiques, il y a tout simplement transcrit cet élément qui nous paraît superflue.

B. PARTIS POLITIQUES ET GROUPES DE PRESSION

Les partis politiques peuvent être facilement confondus avec certaines autres formations qui s'activent au sein du système politique dont les groupes de pressions. Il est pour cette raison recommandé de définir ce type de formation.

Le groupe de pression peut se définir comme étant une “organisation constituée pour la défense d'intérêts et exerçant une pression sur les pouvoirs publics afin d'obtenir d'eux des décisions conformes à ces intérêts”².

Ainsi trois caractéristiques sont à la base de ces formations : une organisation, la défense d'intérêts et enfin l'exercice d'une pression. Si on essayait de comparer ces éléments avec ceux qui nous ont permis de définir les partis politiques, on trouvera que l'élément primordial de distinction entre ces deux types de formations est dans le cas des partis politiques l'activité doit mener à l'exercice du pouvoir, alors que les groupes de pression se limitent seulement à influencer sur l'exercice du pouvoir par les personnes en place et qui sont généralement issus de partis politiques.

À ce point de vue une distinction est faite tend à différencier les groupes de pression. Ainsi distingue-t-on généralement les groupes d'intérêts et des groupes d'idées d'un côté et les groupes privés des groupes publics d'un autre côté et enfin les groupes de cadres des groupes de masses.

Ainsi les **groupes d'intérêts** sont appelés à défendre plutôt et avant toute chose des intérêts matériels d'une catégorie sociale tel que les syndicats qui regroupent les salariés, les organisations agricoles, les organisations patronales de l'industrie et du commerce ou enfin les organisations professionnelles dans un secteur d'activité comme c'est le cas des ordres.

Alors que les **groupes d'idées** ont des buts orientés vers la défense de causes idéologiques ou morales. On trouve dans cette catégorie de groupes les formation de défense d'une catégorie de la population comme c'est le cas pour la femme, On peut trouver dans cette même catégorie de défense d'intérêt des organisations à objectif spécialisé comme c'est le cas des organisation de défense des droits de l'homme, la défense de l'environnement, la protection des animaux ...

D'un autre côté on peut distinguer les **groupes privés** de ceux qui sont publics. En effet ces formations sont généralement créés à l'instigation de personnes privées et restent gérés par de telles personnes.

Alors que les **groupes publics** sont constitués de fonctionnaires de l'État ou d'institutions étatiques. Ce phénomène paraît pathologique dans un État uni, mais

²R-G. Schawartzenberg, *Sociologie politique*, Montchrstien, 1988, IV éd., p. 518.

peuvent exister dans le cas d'affaiblissement de celle-ci. G. Almond parle de ce fait de groupes d'intérêts institutionnels qui sont normalement appelés à remplir des fonctions bien définies dans le cadre étatique mais qui se livrent à certaines occasions à la défense d'intérêts spécifiques. Cela peut être un ministère qui veut défendre une cause, des collectivités publiques, des établissements publics ou des corps de fonctionnaires ou des ressortissants d'une grande école. Parmi ces groupes de nature publique on peut trouver des formations à caractère militaire. L'armée peut se constituer en groupe et en alliance avec l'industrie militaire pour influencer sur les commandes effectuées dans ce domaine par l'État. Quand ce genre de groupement devient très fort, il peut mener au changement de ces buts vers la volonté de prendre le pouvoir.

Enfin on distingue les **groupes de cadres** des **groupes de masses**. Cette distinction sera étudiée pour les partis politiques. On pourra dire tout simplement qu'elle distingue ces formations suivant leurs structures. Les uns s'adressent uniquement aux cadres ou notables, alors que les autres essaient d'avoir le plus d'adhérents possibles, car ils tirent leurs forces du nombre de leurs adhérents.

II. LA GENÈSE DES PARTIS POLITIQUES

Les partis politiques datent du siècle dernier. En effet, la première formation pouvant être qualifiée de telle, a pris naissance aux États Unis en 1828 avec le parti démocrate et en Angleterre en 1832 avec le parti conservateur.

La plupart des partis politiques trouvent leurs origines historiques dans le cadre électoral ou parlementaire. En effet, ces formations vont voir le jour dans les systèmes politiques du fait des luttes de groupes au sein de ces institutions. Ces rassemblements de parlementaires prenaient la forme initiale de simple faction. Par la suite ces factions vont s'organiser pour constituer des groupes parlementaires. Cette structuration se fait autour d'une idéologie commune ou des intérêts semblables.

D'autres partis politiques trouvent leur origine à l'extérieur des parlements et des soucis électoraux. Des groupements ou des associations ou même des clubs peuvent être à l'origine de la création de partis politiques. L'action des syndicats ou de l'église en Europe est un bon exemple de création extérieure des partis politiques. Certains sont même nés de luttes sociales.

Ces deux types de partis politiques restent malgré leur évolution très attachés à leur origine intérieure ou extérieure. En effet, les partis à origine parlementaires sont centralisés, alors que les partis à origine extérieure sont plutôt décentralisés. Cette

structuration s'explique par le fait que les partis à origine électorale naissent à partir du sommet et se développent ensuite vers la base. Alors que les partis d'origine extérieure ont une évolution qui va en sens contraire.

En plus de ce phénomène on constate que dans le premier type de partis politiques les parlementaires y jouent un rôle assez important. Ceci s'explique par le fait qu'ils ont participé à la création du parti. Ils préexistaient à la naissance du parti. Alors que dans le deuxième type de partis politiques, les parlementaires ont moins d'influence qui s'explique par leur extériorité à la création de cette formation.

Mais si cette distinction a été si bien développée par Maurice Duverger entre autre dans ces écrits sur les partis politiques, certains auteurs considèrent qu'elle a le défaut de ne prendre en considération que les pays occidentaux. Pourtant les partis politiques existent aussi bien dans le Tiers Monde et donc par exemple en Afrique.

Lenneth Janda en étudiant 72 partis africains a constaté qu'il y avait une minorité de type parlementaire de l'ordre de un sur treize, alors que ce taux est de un sur trois en Europe. Ceci s'explique par le fait que les partis politiques dans ces pays voient le jour en même temps que l'État. Dans ces pays la plupart des partis sont donc de création extérieure.

III. LES FONCTIONS DES PARTIS POLITIQUES

Plusieurs auteurs ont développé des théories selon lesquelles ces fonctions sont variables suivant l'environnement du parti politique. En effet, J. Sorauf considère que les contraintes de l'environnement édictées par les structures constitutionnelles, économiques et sociales, vont faire varier les fonctions qu'il est appelé à assurer. Ainsi les structures du parti et les fonctions qu'il se trace d'accomplir deviennent une réponse aux exigences de son environnement.

David Apter quant à lui focalise son étude sur les partis des pays en voie de développement. Il considère que ces partis sont appelés à devenir un outil de modernisation de la société. De ce fait, ils se trouvent impliqués dans toutes les tâches de développement de tous les secteurs de la société : l'administration mais aussi la justice, la police, l'enseignement ...

Mais les auteurs distinguent généralement trois fonctions principales des partis politiques : ce sont la formation de développement de la conscience politique (**A**), le choix des candidats pour les élections (**B**) et enfin l'encadrement des élus aux différents fonctions politiques (**C**).

A. DÉVELOPPEMENT DE LA CONSCIENCE POLITIQUE

Les partis politiques assurent pour ses membres une information et une formation au niveau politique. En effet, les citoyens ont besoin d'être initiés au jeu politique et aux règles qui le sous tendent. Ainsi le parti politique, encadre sur le plan idéologique les citoyens électeurs mais aussi les candidats aux élections.

Les partis politiques concourent de cette façon et à travers cette fonction à l'expression des suffrages. Les électeurs auront ainsi à choisir entre des idées des positions beaucoup plus qu'entre des personnes.

B. CHOIX DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS

Les candidats se présentent généralement aux élections par le biais des partis politiques. Cette sélection peut se faire par le comité de direction du parti lui-même ou par des assemblées générales au cours de meetings ou congrès populaires ou encore comme c'est le cas pour les partis des États Unis d'Amérique par le vote des adhérents du parti qu'on a pris l'habitude de dénommer "les primaires".

Comme le présente si bien Maurice Duverger les partis par cette fonction assurent le renouvellement de la classe ou de l'élite politique. À cet effet l'auteur propose ainsi le remplacement de la formule "gouvernement du peuple par le peuple" par celle de "gouvernement du peuple par une élite issue du peuple".

C. ENCADREMENT DES CANDIDATS ÉLUS

Une fois élus, les candidats du parti sont entourés par leur formation d'origine. De cette façon ils assurent à travers leur organisation le contact permanent entre les élus et la base des électeurs qui les ont dotés de leur fonction. Mais les partis assurent aussi le groupement de ces élus au sein des instances gouvernantes comme c'est le cas au sein du Parlement. Ces groupements permettent la concertation d'élus ayant les mêmes points de vue et affinités politiques.

À cet effet et en ce qui concerne l'encadrement des élus, se pose le problème de la liberté de vote. Le député appartenant à un parti donné est normalement censé représenter toute la nation. Pourtant n'est-il pas obligé ou tenu de voter dans le sens qui lui est imposé par son parti qui ne défend nécessairement que les intérêts d'une partie de la société. Ce phénomène a été dénommé la "discipline de vote". Il se pose de différentes manières suivant qu'on est en présence d'un parti souple ou rigide.

En effet, le parti est défini de souple quand ces élus ne sont pas tenus de voter dans le sens imposé par la formation. Alors qu'il est qualifié de rigide quand ces représentants sont tenus de se conformer aux instructions de vote dictés par le parti. C'est là une pratique qui est répandue dans les partis de gauche ou le parti conservateur anglais.

IV. LA CLASSIFICATION DES PARTIS POLITIQUES

Maurice Duverger établit en 1951 une typologie des partis politiques qui reste jusqu'à aujourd'hui très utilisé malgré les critiques qui ont été formulés par certains auteurs à son encontre. Le critère de cette classification est basé sur la structure et la vie interne du parti politique. Maurice Duverger distingue ainsi les partis de cadres (A) des partis de masses (B).

A. LES PARTIS DE CADRES

Généralement ces partis ont vu le jour dans un environnement où la politique était encore un monde clos. Ainsi ces partis deviennent le porte-parole des classes dominantes dans la société.

Ces partis se caractérisent par une fonction essentielle qui est celle de présenter des candidats aux élections. Mais surtout ces partis ne cherchent nullement à avoir un nombre d'adhérents important. Ils concentrent leurs choix sur l'élite de la société donc sur les notables soit pour des considérations de prestige ou d'argent.

On trouve dans ce type de partis les formations libérales et conservatrices européennes, c'est donc des partis de centre ou de droite.

Ces partis ont généralement une structure décentralisée et faiblement organisée. De ce fait on trouve les parlementaires issus de ce genre de partis très libre dans leur comportement politique, ils affichent de ce fait une indépendance même vis-à-vis des élus appartenant au même groupe qu'eux. C'est pour cette raison qu'on les classe dans la catégorie des partis souples.

Les États Unis ne connaissent que des partis cadres mais qui ont certaines caractéristiques propres. En effet, ils ont essayé de se démocratiser en adaptant leurs structures et leur manière de fonctionner afin de mieux répondre aux exigences de la démocratie. Ceci a été nécessaire par l'établissement de la technique des primaires pour le choix des candidats du parti qui sous-entend une importante masse d'adhérent mais aussi un développement de l'encadrement et de l'organisation qui permet de garder en permanence un contact avec les électeurs potentiels.

B. LES PARTIS DE MASSES

Les partis de masses ont vu le jour avec la démocratisation du jeu politique qui s'est principalement fait par l'instauration du suffrage universel. En effet, les masses ayant acquis leurs droits au vote vont espérer trouver des candidats issus de leurs classes qui sont seuls capables de défendre leurs intérêts.

Dans ce groupe de partis on retrouve les partis issus du modèle socialiste mais aussi ceux issus des modèles communistes et même fascistes.

Le modèle marxiste ne pouvait concevoir qu'un seul type de parti, celui de masse. En effet, il devait assurer entre autre fonction celle d'encadrement politique et surtout de formation politique des masses. Cette tâche demande ainsi une très forte organisation interne du parti qui va jusqu'à une séparation des pouvoirs au sein du parti entre organe législatif (le Congrès), un organe exécutif (Bureau national) et même un organe juridictionnel (Commission des conflits). Le parti recrute ainsi un grand nombre de fonctionnaires permanents.

Les partis de masses issus du modèle léniniste se conçoivent comme des partis très centralisés et disciplinés. Le parti ouvrier révolutionnaire était considéré comme une élite sociale. Des conditions stipulées d'ailleurs dans le point numéro 12 issu du deuxième congrès de l'internationale communiste de Moscou de 1920. On y lit que le parti communiste devait être "organisé de la manière la plus centralisée possible", qu'il devait assurer une "discipline de fer" et enfin qu'il devait être doté d'un "centre du parti ... pourvu de l'autorité et des pouvoirs les plus étendus". C'est pour ces raisons que les meilleures organisations partisans et les plus parfaites sont celles que l'on retrouve dans les partis communistes. La distinction qu'il y a entre ces partis et ceux issus du modèle socialiste réside dans le fait que l'élément de base se trouve être la cellule qui est de dimension plus restreinte que les sections des partis socialistes.

Enfin, les partis issus des modèles fascistes sont des partis totalitaires. Ce sont des partis qui cultivent le culte de force et de la violence. Ils établissent un encadrement militaire et donc créés en leur sein des milices. Cette formation s'explique par le fait qu'ils préconisent une lutte militaire et donc ont besoin d'une armée et non d'adhérents.

V. LA CLASSIFICATION DES SYSTÈMES PARTISANTS

Suivant le type de partis politiques, leurs relations, leurs dimensions, il existe différents systèmes de partis politiques. Maurice Duverger établit une classification ternaire de ces différentes configurations. Ainsi on découvre un système multipartisan (A), un système de bipartisme (B) et enfin de parti dominant (C). A cette classification il faudra ajouter celle du parti unique (D).

A. LE SYSTÈME MULTIPARTISAN

Ce sont des systèmes où l'on retrouve trois partis ou plus. C'est ainsi que l'on distingue les régimes tripartisans, des régimes quadripartisans et enfin les régimes polypartisans.

Les régimes multipartisans sont nés du système de suffrage instauré. En effet, le scrutin à deux tours ou la représentation proportionnelle favorise l'augmentation du nombre des partis.

Ces régimes sont caractérisés par une instabilité politique. En effet, le grand nombre de partis politiques disperse les voix des électeurs. Cet état de chose rend la constitution d'une majorité au sein des instances législatives souvent très fragiles voire parfois impossibles.

Les gouvernements doivent se constituer suite à des coalitions. Ce genre d'alliance fragilise le gouvernement et donc le régime.

A. LE SYSTÈME BIPARTISAN

Ce système est aussi qualifié de dualiste. En effet, on y retrouve principalement deux partis qui se succèdent au pouvoir. Mais ce système est parfois difficile à distinguer du système multipartisan. En effet, à côté de ces deux partis, il coexiste des partis à envergure minime. Ainsi aux États-Unis d'Amérique où le système est multipartisan permettant la succession des démocrates et des républicains au pouvoir, on retrouve de petites formations qui arrachent parfois dans des élections locales des sièges. Ce sont le parti socialiste, le parti travailliste, le parti des fermiers, le parti progressiste, le parti prohibitionniste. Mais ces partis sont qualifiés à raison par Duverger de "pygmées"³.

Aujourd'hui on donne comme exemple de système bipartisan les États-Unis d'Amérique (républicains et démocrates) et l'Angleterre (conservateurs et travaillistes).

Cette coexistence de deux formations est presque une tendance naturelle. En effet, les opinions politiques se présentent généralement sous deux tendances.

Ce genre de système partisan instaure généralement une vie politique basée sur un parti au pouvoir et un autre dans l'opposition. Tout le système britannique repose sur ces statuts donnés aux partis politiques.

Ce système est aussi le résultat d'un type de scrutin. En effet, on remarque que dans les pays on a été instauré un scrutin majoritaire à un tour, cela a favorisé la naissance du système bipartisan.

Certains auteurs considèrent le système français comme bipartisan malgré le fait qu'il soit composé de plus de deux partis. Ceci s'explique par le fait que les partis en France se réunissent en deux groupes : gauche et droite. D'ailleurs les problèmes de cohabitation se posent entre ces deux groupes et non entre les partis pris individuellement.

³ Duverger (M.), Les partis politiques, Armand Colin, col. Points politique, Paris 1976, p. 295

C. LE SYSTÈME DU PARTI DOMINANT

C'est un système politique où un seul parti politique domine la scène politique pour au moins quelques législatures. Les autres structures partisans ne participent pas à l'exercice du pouvoir qui est monopolisé par cette organisation. On retrouvait à la fin des années soixante ce genre de système au Danemark, en Suède, en Norvège, en Islande, en Italie avec la Démocratie chrétienne, au Japon et en Israël.

On retrouve cette variété de système dans trois situations différentes :

Dans les démocraties populaires ou communistes, à côté du parti communiste on laisse une place marginale à des organisations partisans qui sont en fait des filiales du parti dominant. C'est le cas en Chine populaire où l'on remarque des partis

D. LE SYSTÈME DU PARTI UNIQUE

Le système du parti unique a existé dans deux types de régimes :

Le régime fasciste italien de 1922 à 1943 et le régime allemand de 1933 à 1945. Ce sont des régimes qui rejettent purement et simplement la démocratie et le libéralisme. Ce type de régime ressemble énormément à ceux de certains pays autoritaires du tiers monde.

Les régimes marxistes considérant les partis politiques comme des organisations de classes, aboutissent à leur inutilité dans une société qui a terminé la lutte des classes. Le seul parti fédérateur dans ces régimes est le Parti Communiste.

Dans ces régimes il existe une confusion entre l'État et le Parti. Cette structure unique donne "son véritable sens politique" au régime politique de l'État, beaucoup plus que ses institutions